

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

Numéro spécial

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE L'ETAT-CIVIL ET DES ETRANGERS

ARRÊTÉ portant composition de la commission du titre de séjour

LE PREFET d'INDRE-et-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

VU l'ordonnance n° 45-2658 du 2 Novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, notamment son article 12 quater ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 Août 1999, portant composition de la Commission du titre de séjour ;

VU la décision de M. le Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS, en date du 29 Août 2000 :

VU le courrier de M. le Président du Tribunal de Grande Instance de TOURS en date du 22 Décembre 2000 ;

VU la proposition faite par Mme le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales le 27 Avril 2001 ;

SUR proposition de M. le secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - La Commission du titre de séjour est composée ainsi qu'il suit, dans le département d'Indre-et-Loire :

- A Présidente : Mme Cécile DAUSSIN-CHARPANTIER, Conseillère au Tribunal Administratif d'ORLEANS.
- B Membres désignés par l'assemblée générale du Tribunal de Grande Instance de TOURS :
- titulaire : Mme Monique GOIX, Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de TOURS.
- Suppléant : M. Bruno LALLEMAND, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de TOURS.
- C Personnalité qualifiée désignée par le Préfet :
- Mme Colette PENAUD, Administratrice à l'Union Départementale des Associations Familiales.

ARTICLE 2 - Le Chef du Service des Etrangers ou

son adjoint assurent les fonctions de rapporteur auprès de la Commission.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral du 31 Août 1999, portant composition de la Commission du titre de séjour est abrogé.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 17 Mai 2001.

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général,

François LOBIT

ARRÊTÉ relatif aux conditions d'application des articles 9 et 16 du décret n° 2001-236 du 19 mars 2001, relatif aux locaux de rétention administrative dans le département d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

VU l'ordonnance n° 45-2658 du 2 Novembre 1945 modifiée, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, notamment son article 35 bis,

VU le décret n° 2001-236 du 19 Mars 2001 relatif aux centres et locaux de rétention administrative.

VU l'arrêté du 22 Avril 1997 portant répartition des charges entre la police nationale et la gendarmerie nationale en matière d'escortes des étrangers non détenus frappés d'une mesure d'éloignement,

VU l'arrêté du 24 Avril 2001 précisant les conditions d'application des articles 2, 6 et 8 du décret n° 2001-236,

VU l'arrêté du 24 Avril 2001 précisant les conditions d'application de l'article 17 du décret n° 2001-236 du 19 Mars 2001,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - La liste des locaux de rétention administrative mentionnés à l'article 9 du décret du

19 Mars 2001 susvisé ainsi que l'unité de gendarmerie ou le service de police compétent pour en assurer la garde selon les termes de l'article 16, constitue l'annexe **I** du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera immédiatement notifié à M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de TOURS, à Mme la Directrice départementale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Indre-et-Loire et à M. le Président de la CIMADE.

ARTICLE 3 - MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire, le Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 28 Mai 2001

Dominique SCHMITT

ANNEXE I LISTE DES LOCAUX DE RETENTION ADMINISTRATIVE

COMMUNE	SERVICE TERRITORIAL	MINISTERE
AMBOISE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
AVOINE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
AZAY LE RIDEAU	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
BLERE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
BOURGUEIL	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
CHAMBRAY LES TOURS	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
CHAMBRAY LES TOURS	Peloton autoroute	Défense
CHATEAU LA VALLIERE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
CHATEAU RENAULT	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
CHINON	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
CORMERY	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
DESCARTES	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
LE GRAND PRESSIGNY	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
L'ILE BOUCHARD	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
JOUE LES TOURS	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
LANGEAIS	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
LIGUEIL	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
LOCHES	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
LUYNES	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
MONNAIE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
MONTBAZON	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
MONTLOUIS SUR LOIRE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
MONTRESOR	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
NEUILLE PONT PIERRE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
NEUVY LE ROI	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
PREUILLY SUR CLAISE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
RICHELIEU	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
SAINT FLOVIER	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
SAINT PIERRE DES CORPS	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
SAINTE MAURE DE TOURAINE	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
SAVIGNE SUR LATHAN	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
TOURS	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense
TOURS	Direction départementale de la sécurité publique -	Intérieur
	commissariat central de Tours	
	Groupement de gendarmerie départemental	Défense
VOUVRAY	Brigade territoriale de gendarmerie	Défense

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 02.47.60.46.15 permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs:
Site Internet: http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

Adresse postale:

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE B.P. 3208 - 37032 TOURS CEDEX 1

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 20 F. l'exemplaire (3,05 Euros), 120 F. l'abonnement annuel (18,29 Euros), à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : François LOBIT, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 400 exemplaires.

Dépôt légal: 29 Mai 2001 - N° ISSN 0980-8809.